

## TARIFS ALSH PETITES VACANCES

RICHEMONT					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Journée complète	12.60	14.40	16.20	18.00	20.00
Forfait 5 après-midis *	30.00	35.00	40.00	45.00	50.00
Forfait semaine (5 JC) *	60.00	69.00	78.00	87.00	96.00

EXTERIEURS					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Journée complète	15.80	17.60	19.40	21.20	23.00
Forfait 5 après-midis *	39.00	44.00	49.00	54.00	59.00
Forfait semaine (5 JC)*	76.00	85.00	94.00	103.00	112.00

\* : (Si semaine de 4 Jours, les forfaits seront proratisés)

## TARIFS ALSH GRANDES VACANCES

RICHEMONT					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Semaine 4 jours	48.00	55.00	62.00	70.00	77.00
Semaine 5 jours	60.00	69.00	78.00	87.00	96.00

EXTERIEURS					
Activité	Tranche A QF < 400 €	Tranche B 400 € ≤ QF < 600 €	Tranche C 600 € ≤ QF < 800 €	Tranche D 800 € ≤ QF < 1000 €	Tranche E QF ≥ 1000 €
Semaine 4 jours	61.00	68.00	75.00	82.00	90.00
Semaine 5 jours	76.00	85.00	94.00	103.00	112.00

**Dans le cadre des ALSH petites et grandes vacances :**

- en cas d'allergie alimentaire nécessitant la mise en place d'un PAI, l'enfant pourra être accueilli à la restauration dès lors que les parents fournissent un repas.
- en cas où les organisateurs estiment le nombre d'inscrits insuffisant, la restauration classique (repas livrés par Orne Restauration), sera annulée et remplacée par une restauration de type « panier repas ». Dans ce cas, le temps de l'accueil du midi sera maintenu, mais le repas sera à fournir par la famille.

**De fait, dans ces deux cas précis uniquement :**

- la somme de 2 € sera déduite du tarif journalier,
- la somme de 10€ pour une semaine de 5 jours et de 8€ pour une semaine de 4 jours seront déduites du tarif hebdomadaire.

La tarification est basée sur le quotient familial mensuel calculé en fonction du dernier avis d'imposition (revenu imposable/nombre de parts/12 mois).

Une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition devra être fournie à l'appui du dossier d'inscription. Si les familles refusent ou se trouvent dans l'impossibilité de communiquer aux services de la mairie l'avis demandé, il leur sera facturé les tarifs maximums.

Si les parents sont séparés, le tarif « Richemontois » sera appliqué dès lors qu'au moins un des parents est domicilié à Richemont.

Dans le cas de semaines de vacances non complètes (jour férié, semaine écourtée par l'organisateur), le tarif est calculé au prorata du nombre de jours d'ouverture.

Le montant de la participation du Comité d'Entreprise, ou autre organisme est déduit du montant demandé aux familles si le justificatif est présenté au moment de l'inscription.

Il est rappelé que vous pouvez déduire de votre montant d'imposition le coût d'un ACM pour les enfants de moins de 7 ans. Par contre, les repas ne peuvent pas être déduits. En cas de besoin, la Commune vous établira un justificatif.

Le paiement interviendra après réception de la facture au début du mois suivant la prestation et sera **à régler dans les 8 jours impérativement.**

La facture est à régler en Mairie (Place de l'Eglise à Richemont) ou par internet, grâce au système de télépaiement (cf. Rubrique « Payer ma facture »).